



Charte « *Merci le Peuplier – Pays de la Loire* » Contribution à la reconstitution des peupleraies après exploitation

Convention entre acheteur et populiculteur

N° de la convention (réservé à l'administration):

Structure achetant les peupliers Nom :	Propriétaire populiculteur Nom, prénom (ou raison sociale) :
Adresse :	Adresse :
Contact de l'acheteur / administratif (obligatoire) : E-mail : Téléphone :	E-mail : Téléphone :

Depuis 2011, pépiniéristes, négociants et industriels du peuplier du nord-ouest de la France ont signé la Charte « *Merci le Peuplier* ». Cette Charte est devenue nationale en 2014. Les acheteurs de peuplier, signataires de la Charte « *Merci le Peuplier* », se sont engagés à promouvoir les reboisements de peuplier et à participer au financement d'une partie du reboisement des parcelles exploitées à raison de 2,50 € par plant.

Cette opération concerne seulement les renouvellements de peupleraies existantes.

Depuis 2021, la Région des Pays de la Loire soutien la redynamisation de la filière par un abondement à la Charte « *Merci le peuplier* ». Cela se traduit par une aide de 2,50 € par plant qui s'ajoute aux 2,50 € apportés par les industriels de la filière aux populiculteurs, et aux 0,30 € par plant accordés par les pépiniéristes signataires de la Charte « *Merci le peuplier* » sous forme de réduction du prix à l'achat.

L'abondement de la Région Pays de la Loire pourra être demandé à partir du 01/01/2024.

Les détails de la Charte (entreprises signataires et règles) sont disponibles sur : www.mercilepeuplier.org

Conditions de l'offre pour le propriétaire populiculteur :

- Que vos forêts soient certifiées PEFC (au plus tard au moment du paiement de l'aide régionale).
 Numéro d'adhésion :
- Que la replantation ait lieu dans un délai de 2 ans à compter de la date limite d'exploitation indiquée au contrat d'achat.
- Que les plants choisis pour la replantation figurent sur la liste « cultivars de peuplier éligibles aux aides de l'Etat pour la culture en futaie » en vigueur disponible à l'adresse internet suivante : http://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement ou par le lien court https://goo.gl/m77gDR.

Afin de pouvoir prétendre à l'aide régionale, le dossier doit concerner un reboisement d'au moins 100 plants. Le nombre de plants aidés ne pourra pas dépasser le nombre de tiges (de diamètre strictement supérieur à 30 cm) achetées par l'entreprise.

Dans son propre intérêt et dans celui de la filière, le populiculteur / propriétaire s'engage :

- À réaliser les travaux nécessaires à l'obtention de bois de qualité, notamment l'ensemble des tailles de formation et élagages nécessaires (cf. itinéraires techniques sur le site du CNP).
- À réaliser les travaux de reboisement et d'entretien dans le respect de l'environnement et de ses engagements PEFC, et en accord avec les éventuels cahiers des charges locaux « Peuplier Environnement ».

Lorsque viendra le moment de vendre les arbres issus de ces reboisements, le populiculteur veillera à préférer (dans le respect du droit et de la libre concurrence du marché) la vente de ses bois à une entreprise locale, ne serait-ce que pour minimiser l'impact écologique et économique du transport.





VOLET 1 : DEMANDE DES AIDES « MERCI LE PEUPLIER » ET ABONDEMENT RÉGIONAL

Partie A1 : Convention « Merci le Peuplier », à remplir lors de la signature du contrat d'achat

Conditions pour l		
		:upérieur à 30 cm) achetées. Ce nombre définit le maximum de
		2 100 plants aidés pour l'aide régionale) :
 Localisation de 		100 plants dides pour raide regionale, .
		- · · / · · · · · · · · · · · · · · · ·
<u>Département</u>	<u>Commune</u>	Coordonnées de la parcelle (GPS, référence cadastrale, etc.)
Fait en DEUX exer	l mnlaires à	; Le
Signature / tamp	pon de l'acheteur :	Signature du propriétaire populiculteur :
Part	io R1 · Domando de l'aide co	omplémentaire de la Région Pays de la Loire
		ai l'honneur de demander à la
	•	taire « <i>Merci le peuplier – Pays de la Loire</i> » accordée aux te « <i>Merci le Peuplier »</i> , et habilite FIBOIS Pays de la Loire à
	de de mes déclarations.	te « Merci le reupilei », et habilite i ibolo i ayo de la cone a
		un délai de 4 ans après l'attribution de l'aide, je m'engage à en
	FIBOIS Pays de la Loire.	an delai de 4 diis apres ratti bation de raide, je in engage a e
Pièces à transme	•	
	physique :	
☐ RIB / IBAN	priysique.	☐ Photocopie (recto/verso) de la carte d'identité ou
□ Numéro d'ad	hésion PFFC	numéro SIRET
		e en annexe 1 de ce formulaire)
	·	nt forestier, société civile, commune, etc.) :
<u></u>	u mandataire à signer (conform	
	exe 2 de ce formulaire)	☐ RIB / IBAN
	<i>e minimis</i> (conforme au modèl	•
annexe 1 de ce f	·	e ell
	•	٠١٥
rait a	- Parties	; Le
Signature du pro	oprietaire populicuiteur :	
Une copie de cett		envoyer dans un délai de <u>3 mois</u> suivant la signature du Volet B1 à adresse suivante :
		ration « Merci le peuplier – Pays de la Loire »
		au – CS 66206 – 44262 NANTES CEDEX 2





VOLET 2: INSTRUCTION ET VALIDATION DE L'AIDE

Partie A2 : Clôture de la convention « Merci le peuplier »

L'acheteur reconnaît avoir reçu du vendeur les preuves suivantes :

Attestation d'adhésion à la certification PEFC

 Facture d'achat des plants (ou justificatif, cf. condition 	ns dans la Charte)
Le vendeur reconnaît avoir reçu une aide de : (<i>Nombre de plants</i>) X 2,50€ / plant	= € de la part du professionnel ¹
¹ : le nombre de plants aidés ne pourra pas dépasser le 30 cm) achetées par l'entreprise	nombre de tiges (de diamètre strictement supérieur à
Fait en DEUX exemplaires à	; Le
Signature / tampon de l'acheteur :	Signature du propriétaire populiculteur :
Ce document et les preuves associées doivent être populiculteur).	conservés par l'entreprise (avec une copie pour le
Partie B2 : Demande de l'aide complémentaire l'acquittement de la Ayant réalisé les travaux de plantation et après avoir	a facture des plants r obtenu l'aide « <i>Merci le peuplier</i> » attribuée par les
entreprises, je sollicite le versement de l'aide de la Rég Pièces à transmettre :	ion Pays de la Loire.
☐ Copie de la facture acquittée du pépiniériste ou du ☐ En cas de non-acquittement de la facture : relevé b☐ Numéro d'adhésion PEFC :	pancaire attestant du paiement
Fait à	; Le
Signature du propriétaire populiculteur :	
Une copie de cette convention (pages 1 à 3) est à envoyer l'adresse :	dans un délai <u>d'un mois</u> suivant la signature du Volet B2 à suivante :
FIBOIS Pays de la Loire – Opération «	Merci le peuplier – Pays de la Loire »

15, Boulevard Léon Bureau – CS 66206 – 44262 NANTES CEDEX 2



Attestation

Aides de minimis

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 15 décembre 2023.

Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises, y compris les particuliers qui exercent régulièrement une activité économique. Les pouvoirs publics (Etat, collectivités locales, établissements publics) qui allouent les aides de minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires du caractère de minimis des aides attribuées et ce quelle que soit leur nature (subvention, avance remboursable, crédit d'impôt, exonération de charges sociales ou fiscales). Le montant maximum d'aide de minimis est de 300.000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux, dont celui en cours à la date de la signature de la présente déclaration. La Commission européenne considère en effet qu'une telle aide ne menace pas de fausser la concurrence.

Je soussigné(e) M., Mme			
Agissant en qualité de représent	ant(e) légal(e) de		
la Commission du 13 déc cours à la date de la sign □ avoir perçu, ou dema	bligatoirement une case): aide de minimis entreprise (en récembre 2023) durant les trois de ature de la présente déclaration ndé mais pas encore perçu, les a rant les trois derniers exercices	erniers exercices fi ; ,ides <i>de minimis</i> er	scaux, dont celui en
Intitulé de l'aide	Numéro SIRET / Nom du	Date de	Montant de
	bénéficiaire	l'attribution	l'aide
TOTAL des monta	ants d'aides <i>de minimis</i> perçus et/c	ou demandés (A) =	€
Montant de l'aide demandée dans le présent formulaire (B) =		€	
TOTAL des montants à comptabiliser sous le plafond de minimis entreprises (A+B)		entreprises (A+B)	€
Si la somme totale des montants d'aic demandée (B) dans le présent formul	des <i>de minimis</i> entreprise perçus et dem aire ne sera pas accordée.	andés (A+B) excède 30	0 000,00 €, l'aide
•	ou demandé mais pas encore de minimis agricole, de minimis p	•	
Je m'engage à conserver ou fo déclaration, demandé par l'aut demandée dans le présent formo	torité compétente, pendant 10		·
Fait le	À		
Signature :			



Convention de mandat Demande d'aide publique

Je soussigné M., Mme		
	et agissant en qualité d' □ indivisaire □ us	sufruitier(ère) 🗆 nu-propriétaire
Je soussigné M., Mme		
Né(e) le ://	_ et agissant en qualité d' □ indivisaire □ us	sufruitier(ère) 🗆 nu-propriétaire
Né(e) le ://	_ et agissant en qualité d' □ indivisaire □ us	sufruitier(ère) 🗆 nu-propriétaire
Je soussigné M., Mme		
Né(e) le ://	_ et agissant en qualité d' □ indivisaire □ us	sufruitier(ère) 🗆 nu-propriétaire
Donne (donnons) manda		
	Δ.	
	à:	
_		
Pour:		
·	oser un dossier de demande d'aide ;	
	ments relatifs au projet ;	
	s sur un compte au nom de :	;
Me (nous) représe	enter lors des contrôles.	
Projet :		
•	n :	
Chaque propriétaire reste	e responsable de l'ensemble des engageme	ents relatifs à l'aide précisée ci-
	remboursement des sommes indûment perg	
26 - 1 - 1/2		Mary Laterton
Mandant(s) :		Mandataire
Nom, prénom	Signature, avec la mention « Bon pour pouvoir »	Signature, avec la mention « Bon pour acceptation »
	Le:	Le:
	Le:	
	Le:	
	le:	